



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE  
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIFFUSION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres : 13

Présents : 4

Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, la Commission Municipale Administrative et Financière, s'est réunie à l'Hôtel de Ville – Salle des Mariages, 7-11 Place Jean Mermoz, à la suite de la convocation adressée le 10 janvier 2024.

Cette commission est composée des conseillers municipaux désignés par la délibération du conseil municipal n°2020\_11\_165 en date du 25 novembre 2020.

Monsieur Gérard GINAC, en qualité de Président de la Commission, ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Ouverture de la séance à 18h05.

**Présents** : M. Gérard GINAC (Président), Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean Ryad KECHAOU, Mme Angélique PLANET-LEDIEU,

**Absents excusés** : Mme Halima BOUKREDINE, M. Christophe DA CRUZ, Mme Péguy ETIENNE, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Isabelle TERREN

**Assistaient à la commission municipale** : M. Serge CADIO, M. Laurent CHAINEY, Mme Sophie GERARD

Monsieur Gérard GINAC donne lecture de l'ordre du jour de la séance et mentionne que celui-ci est modifié, et débutera avec les subventions de fonctionnement aux associations.

Pour les **subventions aux associations culturelles**, la parole est donnée à Mme Maeliss RUFFIN, Directrice du service Culturel :

Madame RUFFIN présente le tableau des subventions avec les montants proposés pour chaque association culturelle.

Madame PLANET LEDIEU demande sur quels critères sont déterminés les montants proposés. Madame JACCOD précise que les demandes sont sollicitées à deux titres pour leurs besoins de fonctionnement et/ou pour leurs projets et sont examinées au regard de celles-ci.

Pour les **subventions aux associations sportives**, la parole est donnée à M. Nicolas GIRARD, Directeur du service Jeunesse et Sports :

M. GIRARD présente le tableau des subventions avec les montants proposés pour chaque association sportive et précise que ces montants correspondent à l'application du barème existant.

Les fluctuations s'expliquent par la hausse ou la baisse du nombre d'adhérents, à l'exception de 3 associations issues de l'USM qui percevaient des subventions pour lesquelles nous diminuons le montant palier par palier afin de correspondre au barème.

M. KECHAOU demande si le pourcentage d'adhérents montfermeillois entre dans les critères du barème. Cet élément est noté à titre indicatif et ne fait pas partie actuellement des critères.

M. CHAINEY rappelle qu'il avait évoqué la mise en place éventuelle d'un tarif « hors commune » en cas de Montfermeillois sur liste d'attente.

Il précise également qu'après la commission d'attribution de subvention 2023, l'association Vertige Montfermeil (29% d'adhérents Montfermeillois) a répondu ne pas avoir de liste d'attente.

Complément d'éléments demandés lors de la commission :

**Football Club Montfermeil** : 78 % Adhérents de la Commune

**Basket** : 96 % Adhérents de la Commune

Pour les **subventions aux associations de la Santé**, la parole est donnée à Madame Sophie Gérard.

Madame Gérard présente le tableau des subventions avec les montants proposés pour chaque association culturelle. Elle précise que pour l'ADSB, 6 collectes ont été réalisés sur l'année 2023 avec 398 donateurs.

Pour la **subvention à l'association Les Perri'elles**, la parole est donnée à Madame Graziella JACCOD, Directrice générale adjointe des services qui communique les explications quant au fonctionnement de l'association et à la somme de 2 500 € sollicitée pour 2024.

Madame PLANET LEDIEU demande avec quels partenaires l'association travaille-t-elle. Madame JACCOD répond que l'association Les Perri'elles a des liens partenariaux avec l'ensemble du tissu institutionnel et associatif tel que la PMI, le SSD, les associations spécialisées d'aide aux victimes, le commissariat, les bailleurs ...

Monsieur CHAINEY précise que l'association travaille également avec Monsieur ROBLOU, DCPOP.

Madame PLANET LEDIEU demande s'il est possible d'avoir le nombre de femmes accompagnées et le bilan des actions de l'association.

Madame JACCOD ne disposant pas de ces informations propose que la direction Vie des Quartiers Citoyenneté donne ces informations lors de la présentation de la délibération au Conseil Municipal.

En ce qui concerne **la présentation du nouveau règlement des cimetières** et de la nouvelle tarification appliquée à l'achat de concessions, la parole est donnée à Madame Céline PILLET, directrice du Guichet unique.

Madame PILLET explique les nouvelles modalités introduites dans le règlement :

-la nécessité d'imposer la cavurne ou la fausse case compte tenu de la qualité de la terre et des affaissements de terrain sur les cimetières et ce, afin d'empêcher le glissement des monuments adjacents à la concession nouvellement creusée.

-

Madame PLANET LEDIEU demande si les horaires ont été spécifiés dans le règlement. Madame PILLET lui confirme.

Madame PILLET présente ensuite le tableau des tarifs des concessions en expliquant que les nouveaux tarifs sont basés sur la moyenne des tarifs pratiqués par les communes avoisinantes (Clichy sous-bois, Le Raincy, Les Pavillons sous-bois, Neuilly Plaisance, Rosny sous-bois, Gagny, Chelles).

Monsieur KECHAOU pose la question du carré musulman sur la ville de Montfermeil, demandes déjà formulées en 2020 et 2021 suite au COVID.

Monsieur GINAC lui répond que c'est une préoccupation de Monsieur le Maire mais qu'il ne peut apporter une réponse de suite.

Monsieur KECHAOU demande comment la procédure se déroule en cas de reprise de concessions. Madame PILLET explicite la procédure, les délais et les modalités d'information des concessionnaires et/ou des ayants droits.

La séance est levée à 8H47 par Monsieur GINAC.

Question posée après la fin de la séance :

Monsieur KECHAOU demande si une session Pass Citoyen s'est tenue en 2023. Madame JACCOD répond que la mise en œuvre de la précédente session a pris davantage de temps que prévu compte tenu du public adolescent, des possibilités d'accueil par les services des jeunes pour effectuer leurs heures de bénévolat et que de surcroît la professionnelle en charge du suivi a quitté la collectivité en fin d'année ; Monsieur KECHAOU sollicite des éléments de bilan.

Madame JACCOD lui indique que les éléments de bilan seront transmis sur la prochaine instance.